

## Communiqué de presse



#### France Relance

# Lancement de l'Appel à manifestation d'intérêt « Manufactures de proximité »

Paris, le 7 octobre 2021

N°1505

Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et Alain Griset, ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises annoncent l'ouverture de l'appel à manifestation d'intérêt pour la labellisation de manufactures de proximité d'ici mi-2022.

Ce lancement fait suite à la remise du rapport de France Tiers-Lieux "Nos territoires en action" le 27 août dernier et à l'annonce du Premier ministre de consacrer une enveloppe de 30 millions d'euros au développement de 100 manufactures de proximité dans le cadre de France Relance.

L'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) "Manufactures de proximité" ouvre ce jeudi 7 octobre avec trois vagues de sélection d'ici le printemps 2022. Dans le cadre de la première vague, les candidats sont invités à déposer leur dossier via ce lien avant le 4 novembre 2021.

L'AMI « Manufactures de proximité » s'inscrit dans le cadre du programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens » opéré par l'Agence nationale de la Cohésion des territoires, en collaboration avec l'association France Tiers-Lieux qui coordonnera l'accompagnement des lauréats.

La labellisation permettra de soutenir des manufactures notamment à trois niveaux de leur développement :

 un appui en conseil et en ingénierie comprenant une phase d'incubation et une phase d'accompagnement sur mesure afin d'assurer la viabilité du projet. En fonction de cette première phase, un soutien à l'investissement et/ou en amorçage pourra être accordé.

- un soutien à l'investissement pour financer les outils de production mutualisés ;
- un soutien pour financer le développement des manufactures grâce à la formation, la gestion des frais de fonctionnement et des ressources humaines.

### Description du programme « Manufactures de proximité »

Tiers-lieux productifs, ces manufactures animent et apportent des services à une communauté professionnelle. Ce sont des petites unités de production locale qui sont en capacité de recréer de l'activité localement.

Ce programme se situe dans la lignée d'autres politiques publiques en faveur de la relocalisation de la production dans nos territoires, notamment financées par France Relance. L'ensemble de ces actions permet de conforter des filières de production en sauvegardant des savoir-faire, notamment patrimoniaux et d'innover en matière de circuit-court et de réemploi. Les Manufactures de proximité contribuent à la relocalisation de nos activités artisanales et entrepreneuriales, au déploiement de la formation et la transmission des savoir-faire et participent ainsi de la redynamisation des territoires.

Pour échanger autour de votre projet, vous pouvez adresser un mail à manufactures@anct.gouv.fr

Pour toute information au sujet du programme, vous pouvez consulter la page : <a href="https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/ami-manufactures-de-proximite-644">https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/ami-manufactures-de-proximite-644</a>

Pour plus d'informations sur France Relance : www.planderelance.gouv.fr

### **Contacts Presse**

Cabinet de Jacqueline Gourault

01 44 49 89 06

communication.jg@cohesion-territoires.gouv.fr

Cabinet d'Alain Griset

01 53 18 46 41

presse.pme@cabinets.finances.gouv.fr